



RÈGLEMENT NUMÉRO 52

**RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2024-2025.**

1. Référence

Article 182 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2. Dispositions générales

Les dates des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2024-2025 sont les suivantes :

- 17 septembre 2024
- 26 novembre 2024
- 21 janvier 2025
- 18 février 2025
- 18 mars 2025
- 22 avril 2025
- 20 mai 2025
- 17 juin 2025

3. L'heure et l'endroit

Les séances ordinaires du Comité exécutif se tiendront à 18 h 30, en format hybride, aux bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15 Katimavik, Gatineau, Québec.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 25 juin 2024. **(C-23/24-206)**

Modifié : **le 28 janvier 2025. (C-24-25-106)**

Présidente

EK/rv

Secrétaire général